

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.18PR**

concernant

**une demande de crédit d'engagement de CHF 875'000.- pour financer
les études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies
sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de
la mobilité durable**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 1^{er} septembre 2022

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Maude EHRBAR, Claire-Lise MAJOLA, Nadia RYTZ, Maximilien BERNHARD, Xavier FISCHER, Gaspard GENTON, Kevin DELAY et du soussigné Jean-Marc CUANILLON, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mesdames Brenda TUOSTO, Municipale, Nadia BOSS, Cheffe de service et Benoit CORDAY, Chef de projet. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses aux questions des membres de la commission.

Contexte

La complexité des stratégies en matière de mobilité tient à la dispersion de l'ensemble des éléments dans des documents sectoriels plus ou moins coordonnés.

Stratégies sectorielles partiellement préétablies :

- Mobilité douce ; plan directeur de la mobilité douce (PDMD) a été présenté en 2019 au Conseil communal (cf. préavis PR19.20PR l'investissement de CHF 470'000.- pour la mise en place des premières mesures du plan directeur de la mobilité douce, accepté par le Conseil communal le 3 octobre 2019 ;
- Transports publics ; plan directeur des transports publics (PDTP) est en cours de réalisation ;
- Modération du trafic (stratégie comprenant des interventions en matière de mobilité et de valorisation des espaces publics) ;
- Gestion du transport individuel motorisé TIM / stationnement / logistique. ; Concept TIM de l'agglomération (2015), hiérarchie du réseau TIM validée en 2020.

Pour la municipalité, la nécessité de coordonner ces différentes stratégies sectorielles s'avère primordiale pour mener une politique publique cohérente.

Cette demande de crédit a pour objectif de réaliser une **vision directrice** qui réunisse sous un même chapeau toutes les stratégies menées de manière sectorielle, dans le domaine des transports publics, de la mobilité douce et des transports individuels motorisés, ainsi que sous l'angle de la qualité de l'espace public.

Cette vision directrice a pour but **d'affiner et d'ajuster les contenus des différentes stratégies sectorielles** et de pouvoir avancer dans la planification ou la mise en œuvre de mesures de mobilité multimodale. La vision directrice servira ainsi de guide pour le développement des mobilités de la ville d'Yverdon-les-Bains.

La vision directrice sera développée avec le soutien d'un mandataire externe et sera soumise à la municipalité.

Ces objectifs sont intégrés au plan directeur communal (PDcom), qui sera soumis au Conseil communal au cours des prochains mois, conformément à l'article 19 LATC.

Présentation complémentaire de la municipalité (annexée)

Une présentation PPT complémentaire en début de séance a permis de préciser certains points comme :

- L'état d'avancement du plan directeur de la mobilité douce (PDMD). Une partie a été réalisée en matière d'infrastructures, et une partie en matière de mesures et promotion. Quelques exemples ont été cités ainsi que quelques projets prévus en 2023 (Rues St-Georges, W. Barbey) ;
- La délimitation des zones 30 réalisées, réalisées mais à améliorer, ou non réalisées (carte présentée) ;
- Une présentation plus détaillée des modes de financement des différentes composantes du budget présenté dans le préavis.

Discussions de la commission

- La commission salue la qualité du travail du service et de la municipalité et de ce préavis. La majorité de la commission, compte tenu de l'importance de la promotion de la qualité de vie et des transitions requises pour la lutte contre le dérèglement climatique et les dégradations environnementales, accueille très favorablement la vision directrice d'une mobilité durable proposée par la municipalité. En particulier elle se réjouit de la promotion des mobilités douces piétonnes et cyclistes, de réseaux sûrs pour celles-ci, de transports publics accessibles à toutes et tous, d'un report modal important et de la réduction du TIM, ainsi que l'attention portée à la mobilité des personnes âgées ou à mobilité réduite.
- Répondant à une question, la municipalité confirme que la vision directrice a pour but d'affiner et d'ajuster les contenus des différentes stratégies sectorielles, et que les démarches listées ne sont pas définies de manière prématurée par rapport à la vision directrice, mais découleront ou seront confirmées par celle-ci. En particulier, les mesures incluses au tableau de la page 12 avec la mention « + réalisation » feront l'objet d'un préavis distinct soumis en temps utile, sauf pour l'étude du stationnement deux-roues à l'échelle de la ville dont la part de réalisation sera financée par le budget.

- Les prévisions des parts modales présentées à la figure 2 suscitent l'étonnement d'un commissaire pour les chiffres concernant le vélo et le train. Il a été répondu que ces valeurs sont celles validées dans le PA4, qu'elles comprennent les déplacements vers et depuis l'agglomération (donc pas uniquement les mouvements internes à la ville) et qu'elles seraient revues dans le cadre de la vision directrice en lien avec le plan climat. Les parts modales devront être redéfinies avec un horizon 2040.
- Concernant le plan climat, un commissaire relève qu'en juin 2022, l'union européenne a promulgué une interdiction de la vente des véhicules thermiques dès 2035. Cette vitesse est deux fois plus rapide que les résultats attendus du plan climat VD (taux de véhicules électriques ou hybrides rechargeable de 50% en 2035 dans les nouvelles immatriculations). Cette décision est récente et les documents existants n'en tiennent pas compte. Elle impliquera une baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettement plus rapide que prise en compte dans le plan climat. La municipalité a confirmé que les éventuelles implications sur les objectifs de transport modal seraient évaluées dans la vision directrice, dont l'objectif est aussi d'actualiser les données de base. Elle relève néanmoins que les objectifs de transport modal ne concernent pas uniquement la réduction des GES, mais également la revalorisation de l'espace public.
- Quatre commissaires relèvent l'absence de mention du projet de la place d'Armes dans le préavis. De leur point de vue, ce projet aura une influence majeure sur plusieurs éléments de la stratégie (p.ex. stationnement). Si le parking ne devait pas se faire, la donne serait complètement différente en termes de possibilité de libération de place en ville (p.ex. libération des voitures à la rue de la Plaine) et de trafic en général. Deux commissaires estiment qu'il vaudrait mieux suspendre l'approbation du préavis et les travaux de la commission. Deux autres commissaires relèvent qu'en principe, la décision sur un projet tel que le parking devrait être logiquement prise après réalisation des études. La municipalité répond que la décision sur le parking, attendue dans le courant de l'automne, sera une donnée de base disponible avant le début des études, et qu'il n'est pas approprié de retarder les études et travaux sur tous les autres sujets importants du préavis. Soumise au vote, la suspension de l'examen du préavis est refusée.
- Un commissaire s'inquiète de la place donnée aux préoccupations des commerçants dans cette démarche. Il lui est répondu que ces questions seront abordées dans le volet « logistique ».
- Compte tenu de l'incertitude à ce sujet, la municipalité n'a pas tenu compte des subventions dans ses chiffres. Elle ira néanmoins les chercher.
- Un commissaire estime que le bilan fait dans le préavis de la mise en place des zone 30 jusqu'ici est assez sévère. Il estime que celles-ci fonctionnent globalement et sont appréciées. Il est répondu que les vitesses ne sont pas respectées dans plusieurs cas et que le canton peut révoquer ces zones si elles ne sont pas efficaces.
- Le timing du projet de l'axe principal d'agglomération (APA) ouest (2038) et centre (> 2031) a été évoqué.

- Un commissaire relève que le goulet d'étranglement majeur du développement de la mobilité électrique est le nombre de bornes de recharge, qui devrait être un multiple du nombre planifié actuellement. Il estime qu'un objectif majeur de la stratégie devrait être la planification et la construction systématique de bornes de recharge, et que ce point n'est pas du tout mentionné. Plusieurs villes ont fait des études de planification stratégique à ce sujet, dans certains cas en liaison avec des projets transverses (canalisation, CAD, etc.). Le canton a également établi des bases de stratégie et subventionne ces études. La municipalité répond que ce sujet est traité par un autre crédit en lien avec le service de l'énergie SEY* mais sera coordonné. (* information hors séance, il s'agit du PR20.18PR « stratégie de déploiement de la mobilité électrique » (SDME)).

Une commissaire remercie la municipalité pour sa prise en compte des questions de mobilité en lien avec le projet Aggloy.

Plusieurs commissaires, sans être en désaccord avec les objectifs généraux, estiment important pour des raisons d'efficacité et de pertinence des résultats que la décision concernant le projet de parking / place d'Armes intervienne bien avant la réalisation des études sur le volet TIM et la politique de stationnement.

Après un débat approfondi, le préavis est mis au vote et approuvé.

Conclusions :

C'est à la forte majorité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Jean-Marc Cuanillon, rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Cuanillon', is written over a horizontal line.

Yverdon-les-Bains, le 14 septembre 2022.